

SAINT-HONORE CAPITAL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE CAPITAL
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
- **Objectif de gestion :**
Le fonds Saint-Honoré Capital a pour objectif d'atteindre une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 5-7 year, sur la durée de placement recommandée.
- **Indicateur de référence :**
Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 5-7 year.
L'indice Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 5-7 year est calculé par Barclays et composé d'émissions d'Etats ou d'agences gouvernementales de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans. La gestion du FCP n'étant pas indiciaire, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.
Le calcul de la performance de l'indicateur inclut les coupons.
- **Stratégie d'investissement :**
La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe obligataire d'EdRIM GESTION sur les marchés de taux des pays de la zone euro.
Pour définir l'allocation du portefeuille, le gérant se fonde avant tout sur une analyse macroéconomique de l'environnement (statistique macroéconomique du type croissance, chômage, confiance des consommateurs) lui permettant de déterminer des scénarios sur l'évolution des marchés.
La stratégie de gestion repose sur une sélection rigoureuse des émissions, opérée selon deux approches complémentaires :
 - une allocation géographique: à partir des indicateurs économiques propres à chaque Etat, le gérant s'attache à réaliser une allocation géographique tirant profit des écarts de rendement entre les différentes émissions étatiques. Il sélectionne ainsi les courbes de taux présentant une valeur relative supérieure aux autres.
 - une stratégie de courbe: sur chaque courbe sélectionnée précédemment, le gérant définit son positionnement optimal en tenant compte d'un double objectif :
 - sélectionner le segment de courbe bénéficiant du meilleur couple rendement / risque
 - se positionner de manière à tirer profit des mouvements de déformation anticipés (aplatissement, pentification)

Pour s'adapter enfin aux éventuels mouvements de translation des courbes de taux, le gérant met en place une gestion active de la sensibilité globale du portefeuille. Celle-ci sera réduite pour protéger le portefeuille des effets négatifs liés à un mouvement à la hausse sur les taux et augmentée pour capter plus largement les bénéfices liés à une baisse des taux.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 1 et 8.

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

Actifs utilisés :

- *Titres de créance et instruments du marché monétaire (de 0 à 100% de l'actif net dont 100% maximum en titres directs)*

Pour la réalisation de l'objectif de gestion, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% en dette privée ou publique.

Le fonds sera principalement investi dans des titres bénéficiant d'une notation long terme (notation Standard and Poor's ou équivalent) minimum de AA. Accessoirement, des titres présentant une notation long terme de A pourront être inclus en portefeuille.

Pour la gestion de la trésorerie, le portefeuille sera limité à l'achat de titres présentant une notation court terme minimum de A1 (notation Standard and Poor's ou équivalent).

La sensibilité aux taux d'intérêts des titres pourra varier entre 0 et 16. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 1 et 8.

- *OPCVM et fonds d'investissements (jusqu'à 10% de l'actif net)*

OPCVM français ou européens coordonnés de classification monétaire ou obligataire.

Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

- *Instruments dérivés (dans la limite globale hors bilan de 100% de l'actif net)*

Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de :

- couvrir le portefeuille contre le risque de taux
- s'exposer au risque de taux

- *Emprunts d'espèces*

Pour gérer sa trésorerie, le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP.

- *Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres*

Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres seront réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPCVM.

Les opérations consisteront en prises en pensions.

Les opérations de cession temporaire de titres pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

➤ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Risque de taux :

Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie. La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 1 et 8.

Le risque de taux peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser.

En investissant principalement dans des titres notés au minimum AA long terme et A1 court terme par Standard and Poor's (ou équivalent), le FCP réduit en grande partie le risque de défaillance des émetteurs.

Le risque de crédit est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C, D et E : Tous souscripteurs

Les parts E sont plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par le commercialisateur.

Parts I : Personnes morales.

Ce fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires par le biais d'une gestion active d'instruments de taux libellés en euro.

L'OPCVM concerne les investisseurs institutionnels, les investisseurs entreprises industrielles et commerciales et les particuliers. Le profil de l'investisseur est une personne physique ou morale recherchant une valorisation du capital sur un horizon de placement à moyen et long terme.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème Parts C, D et E	Taux barème Parts I
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	3 % maximum	Néant
Commission de souscription acquise au FCP		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au FCP			

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Parts C et D	Taux barème Parts I	Taux barème Parts E
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	0,75 % TTC* maximum	0,375 % TTC* maximum	1% TTC* maximum
Commission de surperformance (*)	Actif net du FCP	Néant	Néant	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	Néant	Néant

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

- Eligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
--

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en part ou en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

Site internet : www.edrim.fr

E-mail : edrim_information@lcf.fr

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Part C, I et E: Capitalisation.
Part D : Distribution.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.).

➤ **Devise de libellé des parts ou actions :**

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
Part C	FR0010168807	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Part D	FR0010172833	Distribution	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Part I	FR0010789289	Capitalisation	Euro	500 000 €	Personnes morales
Part E	FR0010789297	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 février 2005. Il a été créé le 19 avril 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EdRIM SOLUTIONS

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial d'EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 16 mai 2011

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

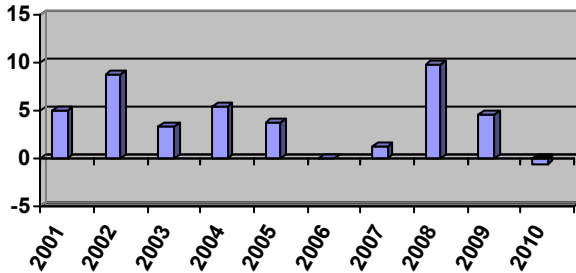
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART C
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
SAINT-HONORE CAPITAL	3,50 %	5,93 %	3,78 %
Barclays Capital Euro-Aggregate Treasury – 5-7 Year*	1,50 %	5,58 %	3,84 %

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

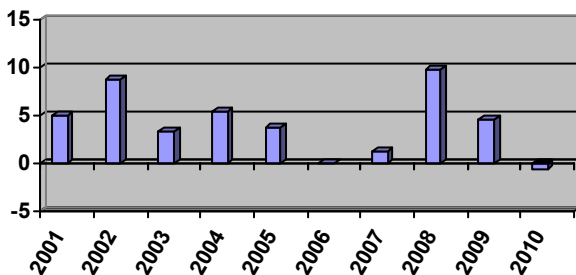
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées sont celles de la SICAV SAINT-HONORE CAPITAL transformée en FCP le 19 avril 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

*L'indicateur de référence était le MSCI EMU Sovereign 5-7 ans du 4 janvier 1994 au 1^{er} juillet 2007. C'est le Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 5-7 ans depuis le 2 juillet 2007.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010- PART D
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Performances	1 an	3 ans	5 ans
SAINT-HONORE CAPITAL	3,50 %	5,93 %	3,78 %
Barclays Capital Euro-Aggregate Treasury – 5-7 Year*	1,50 %	5,58 %	3,84 %

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées sont celles de la SICAV SAINT-HONORE CAPITAL transformée en FCP le 19 avril 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

* L'indicateur de référence était le MSCI EMU Sovereign 5-7 ans du 4 janvier 1994 au 1^{er} juillet 2007. C'est le Barclays Capital Euro Aggregate Treasury 5-7 ans depuis le 2 juillet 2007.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ...- PARTS I

Les données concernant les parts I ne sont pas encore disponibles.

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
PARTS C ET D**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,75%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,76%	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
PARTS I**

Frais de fonctionnement et de gestion	0,375%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,01%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,385%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la classification du FCP

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Titres de créances	0 %
Obligations	0 %
Pensions livrées	100 %